

SOUVERAINETÉ DES DONNÉES

Formations courtes qualifiantes : Droit

Les différentes réglementations qui entourent les traitements sécurisés des données à caractère personnel, d'une part, et plus spécifiquement leurs transferts d'autre part, poursuivent des objectifs légitimes et sont en ce sens justifiées. Elles sont en accord avec la défense des valeurs démocratiques européennes en protégeant le citoyen européen et en s'inscrivant dans la stratégie numérique pour l'Europe.

La mise en œuvre de ces règles ne doit cependant pas plonger les acteurs économiques dans l'insécurité juridique ni entraver l'innovation.

Prochaines sessions (sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits) :

session 2024: 8 octobre 2024

sessions 2025: 29 janvier 2025 et 18 mars 2025

Les inscriptions sont ouvertes.

Information et inscription :

[✉ inter-fcps@univ-paris1.fr](mailto:inter-fcps@univ-paris1.fr)

Infos pratiques

Composante : Formation continue Panthéon-Sorbonne (FCPS)

Présentation

Objectifs

- * Se saisir du sujet de la Souveraineté des données en appréhendant les défis et les enjeux réglementaires.
- * Proposer des solutions pratiques, immédiates et agiles concernant les transferts transfrontaliers de données, afin de donner à des alternatives européennes le temps d'émerger.
- * Promouvoir correctement les transferts en tant qu'outil de souveraineté numérique, (re)trouver rétablir l'équilibre entre réglementation et innovation.

Savoir-faire et compétences

- # Définir la Souveraineté du numérique.
- # Appréhender les règles de (cyber)sécurité indispensables.
- # S'appropriier les grandes règles encadrant les transferts transfrontaliers de données.
- # Mettre en place des stratégies pour cartographier la fragmentation réglementaire numérique, la contrôler et l'anticiper.
- # Adopter les bons outils et les bonnes attitudes pour votre organisation.

Public cible

Agents publics et salariés.

Tarifs

490 euros

Organisation

Contrôle des connaissances

Évaluation : quiz et/ou cas pratiques et/ou exercices et/ou jeu de rôle etc.

Une attestation de formation est délivrée à l'issue de la formation.

Membres de l'équipe pédagogique

Valérie CHAVANNE : avocate au barreau de PARIS, spécialiste de la gouvernance juridique et éthique du numérique.

Laurent VIDAL : enseignant-chercheur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et avocat associé au barreau de PARIS.

Admission

Conditions d'admission

Niveau:

Base

Modalités d'inscription

Gestionnaire de formation : Régis Lepeltier

✉ email: inter-fcps@univ-paris1.fr

téléphone: 01.89.68.42.22